

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Onze Février Deux Mil Vingt Six à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU,

ETAIENT ABSENTS : Christophe GRANGE,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Florent CAILLET est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Freddy SOURISSEAU à Christelle PHILIPPEAU

Objet de la délibération

Convocation le 5 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20

Publié le 16 février 2026

2026-007 FINANCES - EXERCICE 2026 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7 et L.5211-10 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2026 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement ;

CONSIDERANT la réception de demandes de subventions pour l'année 2026, destinées à soutenir le fonctionnement des associations ;

CONSIDERANT l'examen des dossiers de demandes, et en particulier les associations ayant reçu un avis favorable au titre de l'exercice 2026, pour les montants figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Attributions 2025	Propositions 2026
Amicale du personnel	4 498,27 €	4 412,70 €
SOS Urgences Garde d'Enfants	310,00 €	310,00 €

CONSIDERANT la volonté de maintenir la politique de soutien aux associations ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 20

Votants : 20

Abstentions : 0

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

ATTRIBUE les subventions aux associations au titre de l'exercice 2026 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les courriers de notification.

ARRETE les conditions de versement des subventions, dans chacun des courriers d'attribution.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,
André-Jean VIEAU

Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT

Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

16 FEV. 2026

